

Orléans, le 22 janvier 2020



Appel à projets "espèces menacées"

Encore quatre semaines pour répondre à l'appel à projets en faveur des espèces menacées lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne jusqu'au 15 février 2020.

En 2019, 21 projets ont été retenus qui concourent au maintien de la biodiversité. N'hésitez pas à les découvrir et à proposer de nouveaux projets.

Appel à projets "espèces menacées 2020"

L'objectif de [cet appel à projets](#) est de préserver les milieux aquatiques et humides propices à la vie d'animaux et/ou de végétaux menacés de disparition et qui font l'objet de plans nationaux d'actions. Les projets doivent être déposés **avant le 15 février 2020**.

Les actions éligibles sont :

- les travaux de restauration permettant la reconquête des habitats et favorisant la circulation des espèces cibles au cours de leur cycle de vie,
- des acquisitions foncières de milieux humides associées à un programme de gestion de l'espace pour la préservation des espèces,
- des études préalables aux travaux et aux acquisitions.



Les projets retenus en 2019

En 2019, 21 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets pour accompagner les plans nationaux en faveur des espèces menacées. L'ensemble de ces projets bénéficie d'une aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de plus de 370 000 euros. Ils permettront de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de mieux connaître et préserver les habitats d'espèces protégées inféodées aux milieux humides. Il s'agit d'espèces de tortues, de crapauds, de libellules, de papillons, d'oiseaux, de plantes aquatiques ou de mammifères menacés de disparition.

A découvrir [deux exemples](#) pour préserver les milieux de vie d'un papillon, l'Azuré des mouillères et d'une moule d'eau, la moule perlière.

Stéphanie BLANQUART • Responsable de la délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 10 • 06 32 64 65 23

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne
a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr